

DÉCISION DU MAIRE N° 2025/016

SAISON CULTURELLE N° 8 – CONTRAT DE CESSION CONCERT PETITJEAN

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE THÔNES,

VU l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération du Conseil Municipal n° 2020/094 donnant délégation de pouvoir au Maire pour prendre les décisions en vertu de l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDÉRANT le déroulement de la saison culturelle n° 8 ;

DÉCIDE

ARTICLE 1 : de **SIGNER** un contrat de cession avec l'association l'Occitana Prod, sise 5, impasse du Vercors 34500 BEZIERS, représentée par Mme Danielle CAHORS-ESTEVE en sa qualité de Présidente, pour le concert Petitjean, le 6 septembre 2025, à l'Espace Cœur des Vallées 2, rue du Pré de Foire 74230 THÔNES.

ARTICLE 2 : Le montant s'élève à **3 136,40€ TTC**.

ARTICLE 3 : Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal après compte-rendu à l'organe délibérant et dont un extrait sera publié sur le site Internet de la Mairie.

THÔNES, le 11 février 2025.

LE MAIRE CERTIFIE LE CARACTÈRE EXÉCUTOIRE DE LA PRÉSENTE DÉCISION PAR
TÉLÉTRANSMISSION EN PRÉFECTURE DE LA HAUTE-SAVOIE LE **11 FEV. 2025**
ET PUBLICATION LE **11 FEV. 2025**

Le Maire,

Pierre BIBOLLE

